

90 EUTOURS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 Euros
Siège social: 6 Avenue des Bergères
92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE : 814 698 833

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juin à 10 heures, au siège social, à PUTEAUX,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 90 EUTOURS, au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Monsieur ZHANG Kai
Propriétaire de quatre-vingts parts sociales
ci..... 80 parts

Madame XIAO Zhuo
Propriétaire de sept parts sociales
ci..... 7 parts

Madame SU Xinxuan
Propriétaire de treize parts sociales
ci..... 13 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur ZHANG Kai préside la réunion en sa qualité de Gérant. Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de transfert siège social,
- Modification corrélative des statuts selon l'article 4,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance. Enfin, elle déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social précédemment fixé à 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE à **6 avenue des Bergères, 92800 PUTEAUX** à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la réunion précédente, la collectivité des associés décide de modifier des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 4- SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est situé au :

6 avenue des Bergères, 92800 PUTEAUX

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, elle a été dressée le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Signatures:

Monsieur ZHANG KAI

签署人：
ZHANG Kai
429D8DAB056E4EA...

Madame SU Xinxuan

签署人：
SU XINXUAN
316458014E9A478...

Madame XIAO Zhuo

Signé par :
XIAO ZHUO
15CFAAEAB22F4A9...